

Service social



« Pas dans ma rue... » : pour une stratégie communautaire devant l'intolérance

Donald Baillargeon

Volume 40, numéro 3, 1991

Oppression, intolérance et intervention

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/706548ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/706548ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Baillargeon, D. (1991). « Pas dans ma rue... » : pour une stratégie communautaire devant l'intolérance. *Service social*, 40(3), 127–146. <https://doi.org/10.7202/706548ar>

Résumé de l'article

L'article provient de l'étude de quatre cas du phénomène « pas dans ma rue... », version sociale, qui se sont produits il y a quelques années dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. L'étude, qui a porté sur deux projets réussis et sur deux échecs, visait à aider les décideurs et les intervenants exposés à ce phénomène à le prévenir ou à le résoudre. L'article pose le problème de la légitimation de la cohabitation sociale et des alliances à développer en sa faveur. Il préconise une révision en profondeur de la stratégie d'implantation des projets et de gestion des conflits, pour qu'elle corresponde mieux aux différents défis communautaires à relever.

Donald Baillargeon, politologue,
chercheur autonome.

« Pas dans ma rue... » : pour une stratégie communautaire devant l'intolérance

Donald Baillargeon

La tolérance n'est pas une position contemplative, dispensant les indulgences à ce qui fut ou à ce qui est. C'est une attitude dynamique, qui consiste à prévoir, à comprendre et à promouvoir ce qui veut être.

(C. Lévi-Strauss, *Race et histoire*)

L'histoire récente a donné lieu à de multiples manifestations du phénomène « pas dans ma rue, pas dans ma cour ». De telles protestations se sont élevées contre la venue, dans le voisinage, de déchets toxiques, mais aussi de ressources diverses destinées à des populations marginalisées^{*1}. Ce fut le cas de ressources intermédiaires (foyers de groupe, maisons de transition ou familles d'accueil) liées à divers réseaux gouvernementaux (justice, santé et services sociaux), de ressources alternatives préconisées par des organismes ou groupes communautaires et enfin d'équipements collectifs tels des maisons de jeunes, des garderies et des HLM. C'est de cet aspect, social, du mouvement « pas dans ma rue... » qu'il est question ici. Cet aspect a fait l'objet d'une recherche empirique visant à aider les décideurs et les intervenants concernés à le prévenir ou à y faire face avec succès². L'article vise à regrouper et à faire connaître ses principaux résultats et à stimuler la réflexion et l'action contre l'intolérance* à l'endroit des collectivités marginalisées.

Description de la recherche

C'est à l'intention de l'ensemble des décideurs et des intervenants qui font face ou qui sont exposés au phénomène étudié que la recherche a été effectuée. Et ce, dans le but de les aider à prévenir l'apparition du problème ou à vaincre la résistance lorsqu'elle s'exprime collectivement sous la forme mentionnée. Il s'agit donc d'une recherche directement tournée vers la décision et l'action et qui comporte certaines recommandations concrètes pour l'implantation de ressources dans la communauté. Plus globalement, les auteurs ont cherché à définir une stratégie d'action efficace, réaliste et mobilisatrice. La réflexion a donc tourné principalement autour des questions suivantes : qui sont les acteurs pertinents à mobiliser ? que doivent-ils faire ? comment et avec qui le faire ? La recherche est partie de l'idée que les décideurs et les intervenants pouvaient avoir une part de responsabilité dans l'apparition du phénomène étudié et dans les difficultés ou les échecs auxquels il conduit. Leurs décisions, leurs actions, leurs omissions et leurs rapports ont donc été analysés afin d'en cerner l'influence et de dégager des solutions de rechange et une stratégie.

Quatre thèmes de recherche ont été retenus, correspondant aux quatre groupes d'acteurs les plus pertinents, à l'exception des opposants. Il s'agit d'abord des stratégies d'implantation des ressources et de gestion des conflits, mises en œuvre par les promoteurs*. Ceux-ci s'impliquent immédiatement dans l'action, et les réactions à leurs initiatives peuvent varier en fonction de leurs choix et de leur manière de faire. La littérature abonde d'ailleurs en recommandations à leur intention. L'une d'entre elles — qui fait l'objet d'un large consensus chez les auteurs — préconise d'associer les élites locales* aux projets. D'ailleurs, une catégorie d'élites locales, les élus et élus municipaux, est souvent amenée à prendre position par les opposants. Nous avons donc analysé les positions prises par les élites locales à l'égard des projets et des conflits et leur influence dans la naissance, le développement et l'issue des conflits. L'action collective autonome — le mouvement de défense et de promotion — des personnes marginalisées a formé un autre thème. La littérature sur l'intolérance aborde rarement le problème de cette façon. Dans un ouvrage de grande valeur, Lise Noël (1989) analyse l'intolérance comme dépossession de l'autre de son identité, de son autonomie et du pouvoir. Elle analyse ensuite la lutte contre l'intolérance en termes de reconquête collective par l'autre de son identité, de son autonomie et du pouvoir. Cette orientation nous a semblé très intéressante pour une réflexion stratégique, car elle fait vraiment place aux premiers intéressés. Les perceptions du mouvement des personnes marginalisées et de son potentiel nous ont paru pertinentes à l'heure du partenariat (Lamoureux,

1988) et de la reconnaissance politique (MSSS, 1990) proposés par l'État aux organismes communautaires.

Les décisions et les interventions que constituent les politiques sociales des gouvernements supérieurs ont formé le dernier thème de la recherche. Car ces politiques ont beaucoup à voir avec la condition des personnes marginalisées et elles façonnent pour une grande part leurs rapports à l'espace. De plus, une réflexion stratégique ne peut se limiter aux acteurs de première ligne que sont les promoteurs, les personnes marginalisées et les gouvernements locaux. Ce serait oublier ceux qui, pour l'essentiel, définissent les politiques et les priorités, les normes budgétaires et administratives et qui mobilisent et allouent les ressources. La littérature sur ce thème étant abondante, il en sera ici moins question que des autres.

La recherche a été financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et parrainée par le Centre psycho-pédagogique de Québec inc. Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de Québec (CRSSS) en a soutenu la réalisation et un comité-conseil regroupant des personnes de divers horizons y a participé activement. L'enquête et l'analyse ont porté sur quatre oppositions survenues dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches à l'intérieur d'une période de 12 mois environ (deux cas dans chaque région). Trois des conflits étudiés ont eu lieu dans des villes de moins de 100 000 habitants et l'autre, dans une petite municipalité appartenant à une sous-région rurale. Les quatre cas concernent autant de catégories de personnes marginalisées (déficientes intellectuelles, jeunes mésadaptés, femmes violentées, locataires de HLM). Les cas touchant les personnes les plus marginalisées ont été exclus, pour que les conclusions soient plus généralisables. Les auteurs ont retenu deux projets menés à terme et deux que l'intolérance a fait échouer. Dix-huit entrevues de quatre-vingt-dix minutes en moyenne ont été réalisées en 1989-1990 auprès de promoteurs, d'opposants, d'élites locales et de quelques autres intervenants dans les conflits. Ces matériaux ont fait l'objet d'une analyse de contenu axée sur les thèmes, les orientations et la comparaison des discours.

Problématique

Une légitimité et des alliances à trouver pour la cohabitation*

Le phénomène « pas dans ma rue... » constitue un refus de la cohabitation dans l'espace. Il s'agit, d'une part, de la cohabitation de fonctions sociales différentes (habitation et services) ou de modalités de réalisation d'une même fonction (habitation unifamiliale ou collective). D'autre part, il s'agit aussi de la cohabitation d'identités col-

lectives différentes et entre lesquelles existe une relation inégalitaire. Ce refus indique bien que l'espace où prennent place les fonctions et les rapports collectifs n'est pas donné, une fois pour toutes, mais partagé de façon plus ou moins harmonieuse ou conflictuelle. Le partage de l'espace n'est pas immuable et il est fondamentalement remis en cause actuellement aussi bien sur le plan mondial qu'à l'échelle des États-nations et des sociétés locales et régionales. Des divisions de territoire qui existaient parfois depuis de nombreuses décennies éclatent ou sont sérieusement menacées et la tendance à la cohabitation s'affirme, même si elle n'est pas dominante³.

La tendance à la cohabitation se retrouve notamment dans les politiques gouvernementales de désétatisation ou de déconcentration (« la désins ») de la santé, du bien-être et du contrôle social. Elle s'y retrouve à cause du mouvement des marginalisés et de leurs alliés contre les espaces séparés. On la doit aussi au poids démographique croissant des marginalisés⁴ et aux coûts économiques et politiques exorbitants des espaces réservés à leur intention. Les facteurs qui militent en faveur de la cohabitation ne sont donc pas négligeables.

La cohabitation se heurte cependant à d'importants obstacles qui limitent sa légitimité et ses partisans et qui favorisent son refus. L'appropriation privée de l'espace en est un. Le mouvement « pas dans ma rue... » – une affirmation très évidente de l'appropriation privée – l'indique : il recrute essentiellement chez les propriétaires. Ceux-ci perçoivent la cohabitation comme une menace à leurs intérêts et à leurs droits, qui sont liés à la propriété privée et auxquels le contexte actuel confère une grande valeur.

La marginalisation spatiale des collectivités désavantagées dans les rapports de force constitue un autre obstacle à leur conquête de l'espace. L'inégalité sociale des chances d'appropriation de l'espace caractérise les sociétés comme la nôtre. Sous l'effet des rapports de force, l'espace subit une division au centre et en périphérie selon des critères économiques et politiques plutôt que géographiques. L'espace est également hiérarchisé et le centre domine la hiérarchie, de sorte que la périphérie se trouve marginalisée par les investissements et le développement. Les ouvrages de Hulbert (1989) et du Conseil des affaires sociales (1989 et 1990), entre autres, le démontrent clairement.

Et c'est en périphérie, en marge du centre que sont concentrées les collectivités désavantagées dans les rapports de force. Elles se retrouvent dans des ghettos, qu'ils prennent la forme d'institutions (asiles, prisons, établissements « d'accueil ») ou de « milieux de vie normaux ». La littérature rappelle que les quartiers populaires sont les seuls à accueillir les personnes atteintes de déficience intellectuelle ou de maladie mentale (Dorvil, 1988; Bolduc *et al.*, 1988; Dear et Taylor, 1982). Dans l'agglomération de Québec et dans Charlevoix, on observe

une forte concentration des familles d'accueil du Centre de services sociaux dans de petites municipalités éloignées des centres. Le logement social (HLM surtout) est loin d'être accessible dans tous les quartiers et toutes les municipalités de la Communauté urbaine de Québec. La concentration en ghettos, qui est la résultante et le reflet de la marginalisation spatiale des porteurs de stigmates* a une longue histoire et elle est largement répandue. La marginalisation dans l'espace et la marginalisation des espaces des collectivités stigmatisées disposent donc du pouvoir de persuasion et de mobilisation de l'ordre établi.

Le mouvement « pas dans ma rue... » est également à rapprocher de tout un ensemble d'autres phénomènes sociaux qui le nourrissent et qu'il exprime. La montée de l'individualisme, le repli narcissique sur soi, son espace, ses intérêts économiques, sa sécurité et les micro-appartenances sont du nombre. Il en est de même de l'économisme triomphant et, en définitive, du désengagement de l'État et de la société envers ceux et celles qui sont peu ou pas productifs et qui ne possèdent pas d'identité, d'autonomie et de pouvoir (Noël, 1989).

Le mouvement « pas dans ma rue... » renvoie donc les décideurs et les intervenants aux tendances profondes de notre société. Il leur offre ainsi l'occasion de réfléchir et d'agir sur les causes et les conséquences de l'intolérance, qui s'exprime sous bien d'autres formes également. L'une des orientations de base de la recherche est que la réalisation de projets particuliers de cohabitation sociale offre une occasion intéressante de travailler à l'instauration de rapports collectifs axés sur la solidarité sociale (*Le temps...*, 1987), le respect et l'égalité des différences (Noël, 1989). Une telle perspective a des exigences pour la conduite des projets et pour ceux qui y sont mêlés, de près ou de loin. Elle implique de faire le nécessaire pour éviter, autant que possible, les erreurs qui risquent de mener non pas tant à un conflit – car le conflit peut être bénéfique – mais à une victoire de l'intolérance. La conduite des projets doit aussi faire place, autant que possible, à la promotion des nouveaux rapports collectifs et au développement d'un mouvement social en leur faveur.

Pour faire face à ces exigences, qui se recoupent en partie, la stratégie préconisée tourne autour de deux axes : celui de la légitimité de la cohabitation et celui des alliances.

Le mouvement « pas dans ma rue... » rejette la légitimité de la cohabitation. Ses arguments nient son caractère « juste, équitable et raisonnable » (*Petit Robert*). Les opposants ne ressentent donc pas cette contrainte intérieure qui amène à consentir ou à s'abstenir de combattre. Pour réduire l'intolérance, un travail de légitimation de la cohabitation apparaît donc nécessaire, et ce, auprès d'une grande diversité d'acteurs, puisque l'opposition se manifeste dans différents

milieux (presse, pouvoirs locaux, etc.). L'effort de légitimation peut donner des résultats. Tous les opposants ne sont pas des irréductibles et, dans de nombreux cas, plusieurs en sont venus, parfois rapidement, à accepter la cohabitation. Dans le cadre de projets particuliers et autrement, cet effort apparaît donc souhaitable et nécessaire, pour renverser les alliances et le rapport des forces en présence.

Il faut privilégier la persuasion et le consentement, mais il ne faut pas s'y limiter. La stratégie doit aussi prévoir le conflit et tendre à constituer un rapport de force gagnant. Car l'opposition et l'intolérance de certaines personnes ont quelque chose d'irréductible. Il n'y a pas d'autre issue que de leur opposer une force plus grande et de les soumettre. À cet effet, l'action doit tendre à isoler et à neutraliser les irréductibles, à les rendre suffisamment incapables d'agir pour qu'ils ne puissent pas entrer en conflit ou gagner celui qui est déclaré. En plus d'empêcher ou de combattre les alliances de l'adversaire, l'action doit aussi développer les alliances favorables aux projets et à l'idée de cohabitation. Il s'agit donc de rechercher et d'obtenir l'appui, l'engagement actif et public des personnes et organismes convaincants, crédibles, afin de prévenir ou de remporter une épreuve de force avec l'adversaire.

Le mouvement « pas dans ma rue... » pose donc un double défi : celui de la légitimation de la cohabitation et celui des alliances. Et il s'agit en fait d'un même défi, légitimité et alliances allant de pair. Car la légitimité n'est pas seulement (ni surtout peut-être) affaire de vérité objective, de raison et de beaux discours. L'affectivité et l'irrationnel entrent en ligne de compte, par le truchement des valeurs, des normes, des idées et des intérêts à l'aune desquels est jugé le projet en cause. D'où l'importance, pour gagner la raison et l'affectivité, de rallier en faveur de la cohabitation suffisamment de personnes et d'organismes influents, convaincants de par ce qu'ils sont ou représentent dans la communauté concernée. Car la légitimité d'un projet tient et se mesure en définitive aux alliances, au mouvement social qu'il parvient à créer.

Les résultats de la recherche

Vers une solution de rechange au « catimini » et à l'isolement des promoteurs

La recherche démontre d'importantes lacunes en matière de légitimation et d'alliances chez les groupes d'acteurs considérés. C'est le cas en ce qui concerne l'implantation des projets. Une nette tendance se dégage, qui est de ne pas associer, ni d'en informer avant le fait le

voisinage et les élites locales. La littérature le confirme, les promoteurs agissent habituellement seuls et à l'insu de la communauté. Ce n'est que lorsque l'opposition éclate qu'ils recherchent des alliés et entreprennent de légitimer leurs projets auprès de la communauté concernée.

Une telle façon de faire, en « catimini », a plusieurs conséquences qui ont à voir de différentes manières avec le mouvement « pas dans ma rue... » et le favorisent. Elle empêche les promoteurs de connaître des caractéristiques du milieu, des contraintes ou des faits importants et d'en tenir compte. Elle les amène par conséquent à commettre des erreurs assez facilement évitables, qui servent de déclencheur à l'opposition, qui l'amplifient et l'aident à se légitimer. Le rapport recommande donc que soit faite une étude sérieuse visant à établir la pertinence du milieu retenu par rapport au projet poursuivi. Une telle démarche implique à tout le moins une bonne prise de contact avec les personnes qu'on peut qualifier d'informateurs clés, telles que le conseiller municipal, le curé, le propriétaire du dépanneur le plus fréquenté... qui peuvent aider à déterminer et à approcher les autres personnes clés à qui s'adresser.

Le « catimini » signifie aussi que les promoteurs ignorent la position des élites locales par rapport à leur projet et n'ont pas d'engagement de leur part à le promouvoir et à le défendre, si besoin est. Dans d'autres cas que ceux étudiés par nous, un tel engagement d'élites politiques ou religieuse semble avoir prévenu le refus. Lorsque celui-ci éclate, l'absence d'un tel engagement signifie que les élites locales peuvent rester indifférentes ou encore s'allier aux opposants, comme cela semble arriver fréquemment. Le « catimini » empêche les promoteurs d'anticiper et d'influencer le positionnement des élites et de se servir de leur appui contre les opposants. Ou encore, de se tourner vers un autre milieu si l'appui des élites est trop faible ou inexistant. Faute de contact préalable et d'appui, les promoteurs risquent de se retrouver isolés, seuls face à l'opposition et acculés à « tourner les talons ».

Nos informateurs insistent donc pour que les élus municipaux soient associés aux projets, afin que les promoteurs puissent bénéficier de leurs conseils, et de leur appui s'il y a conflit. Les démarches entreprises auprès des municipalités par des établissements indiquent un consensus sur cette orientation.

L'attitude et la performance que vont avoir les élus municipaux dépendent dans une large mesure d'un autre acteur clé dans les villes : les hauts fonctionnaires municipaux. Car il existe une étroite interdépendance entre les deux.

L'apport des élus locaux à la cohabitation est donc fonction de la collaboration qu'ils reçoivent des hauts fonctionnaires et des initiatives

que prennent ces derniers en vertu de l'autonomie dont ils disposent⁵. De nouvelles politiques locales par rapport aux personnes marginalisées semblent exiger un changement d'attitude chez plusieurs hauts fonctionnaires municipaux. Divers témoignages verbaux recueillis en plusieurs points des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches parlent d'indifférence, de mépris et d'intolérance. Ces hauts fonctionnaires ne sont donc pas différents de plusieurs élus locaux et concitoyens. Mais, comme ils occupent une position stratégique, ils sont eux aussi appelés à exercer leur leadership pour que la ségrégation sociale et l'intolérance régressent.

Il ne faut pas s'en tenir à associer les élites politiques. Il faut prendre garde de surestimer l'influence de celles-ci et de sous-estimer celle d'autres élites. Notre cas HLM l'indique bien : 1. un projet peut rencontrer une opposition très vive même lorsque les élus municipaux en sont les promoteurs; 2. la cohabitation pose le problème des intérêts liés à la propriété et les élites économiques, qui sont les principaux propriétaires, peuvent jouer un rôle important de soutien des opposants. Dans d'autres cas que ceux que nous avons étudiés, ces intérêts ont amené des gens d'affaires au premier rang de l'opposition. Dorvil (1988 : 101ss) rapporte d'ailleurs de fortes manifestations d'indifférence et d'intolérance de gens d'affaires contre les « fous ». Par ailleurs, les élites économiques exercent généralement une grande influence sur les élus. Hulbert (1989) nous montre des élus locaux qui, en des situations importantes, se subordonnent aux gens d'affaires et les laissent intervenir au nom de toute la communauté. Du fait également que les idées à la mode tournent autour de l'économie et de l'enrichissement individuel, une bonne stratégie devrait associer des élites économiques et tendre à leur faire assumer un leadership.

Pour prévenir les refus, faut-il aller jusqu'à informer à l'avance le voisinage et chercher à obtenir son accord ? Est-il avantageux de rompre totalement le « catimini » qui prévaut généralement ? L'enquête comme telle ne permet pas de répondre à cette question, car le voisinage n'a été informé à l'avance dans aucun des cas étudiés. La majorité des informateurs ne semblent pas enclins à cette ouverture vers le voisinage⁶. Car, dans beaucoup de cas, le secret n'est pas découvert et la protestation n'a pas lieu. On argumente alors que l'information préalable serait comme « aller au devant des coups » inutilement et à grands frais.

Il y a des avantages à informer et à associer le voisinage. C'est se donner l'occasion de traiter les résistances avant que les soupçons et la désinformation par les leaders de l'opposition ne leur aient donné plus d'ampleur. Prendre les devants, c'est ôter aux récalcitrants l'argument du « catimini » qui leur sert à légitimer leur opposition et à mobiliser leurs voisins. Ce peut être aussi le moyen d'isoler et d'affaiblir sinon de

neutraliser les irréductibles, en leur enlevant des alliés. Car plusieurs de leurs alliés pourraient se ranger du côté des promoteurs, si ceux-ci savaient prendre les devants. Les promoteurs sous-estiment peut-être significativement le potentiel d'appui des partisans de la cohabitation et d'une partie des indifférents actuels. Et ils surestiment peut-être le temps et les ressources qu'il faudrait consacrer à vaincre les résistances. Rappelons que celles-ci tombent après six mois de cohabitation, selon Seltzer (1985). Il y a donc plusieurs raisons de tendre vers une association du voisinage aux projets.

Mais le rapport laisse le débat ouvert et ne recommande pas une telle ouverture dans l'immédiat. C'est qu'effectivement beaucoup de projets parviennent à être réalisés en secret et sans levée de boucliers du voisinage. Les divergences et les contradictions observées chez les élites locales et l'incertitude qui en résulte invitent aussi à la prudence. Les limites et les difficultés du mouvement associatif des personnes marginalisées et le fait qu'il est rarement mis à contribution dans les projets expliquent aussi cette réserve. Il semble enfin que la stratégie de communication publique doive être modifiée avant que les voisinages ne soient informés au préalable.

Notre enquête révèle – et la littérature confirme – que les promoteurs communiquent avec le voisinage seulement lorsque celui-ci s'oppose à eux. La communication se fait principalement par la tenue d'une assemblée publique. Rappelons que les promoteurs ne sont pas habituellement du milieu et le connaissent peu ou pas. Les élites locales et des résidents du voisinage favorables au projet n'ont pas été préparés à intervenir durant l'assemblée. Les bénéficiaires du projet ou leurs semblables n'interviennent pas. Il est donc plus facile pour les opposants de les présenter comme des êtres incapables et dépendants, sinon dangereux, qu'il n'est pas dans l'intérêt du quartier d'accueillir. Les promoteurs, dont la crédibilité peut facilement être mise en doute et dont le langage est souvent hermétique, se retrouvent donc seuls pour défendre le projet. Dans ce contexte, l'assemblée publique semble surtout permettre aux opposants de se regrouper et de manifester leur force et la légitimité de leur opposition.

Le contexte ne sera plus le même si les décideurs et les intervenants mettent en pratique les orientations préconisées par le rapport. La tenue d'assemblées publiques pour présenter ou pour défendre un projet pourra être plus pertinente et efficace si des élites s'y engagent publiquement envers les projets, par exemple. Les deux assemblées du cas HLM semblent bien avoir aidé à vaincre la résistance; mais des élites locales – les élus municipaux – étaient les promoteurs et un mouvement d'appui s'est développé entre les deux assemblées. La stratégie de communication gagnerait aussi à être diversifiée et à inclure des contacts à plus petite échelle. Il y a des cas où le porte à

porte, par exemple, a donné de bons résultats. Autant que possible, les bénéficiaires ou leurs semblables devraient pouvoir prendre la parole. Cela pourrait atténuer l'image dévalorisante que s'en font les opposants et centrer les débats sur les personnes plutôt que sur la ressource et ses inconvénients. Il serait de plus souhaitable et possible de démontrer, en se servant de réussites, que la ressource et la cohabitation peuvent être rentables, avantageuses pour la communauté. Il semble enfin que les promoteurs pourraient mieux utiliser les divers médias de masse et prendre l'initiative vis-à-vis d'eux.

Les propositions qui précèdent visent la résolution des conflits cas par cas. Mais une stratégie de communication préventive adaptée à plusieurs publics cibles et non rattachée aux cas particuliers s'impose également. Le besoin en a d'ailleurs été ressenti par divers organismes, publics et communautaires, dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Un plan de communication a été élaboré et adopté en 1989 par le CRSSS concernant la déficience intellectuelle et la maladie mentale (Letarte, 1989). En matière de communication préventive, le rôle des instances de coordination et de concertation apparaît de toute première importance. Le niveau régional émerge donc comme lieu significatif de cohérence et d'efficacité de l'action.

Des milieux où les communautés des personnes marginalisées puissent grandir

Le rapport préconise en outre de privilégier les zones mixtes pour réaliser la cohabitation. Il s'agit des espaces où cohabitent déjà différentes couches sociales – dans différents habitats – et différentes fonctions – habitation, commerce, services... De tels espaces devraient être privilégiés surtout pour des ressources « d'intégration sociale » – plutôt que de transition. La proposition vient d'abord du fait que les quatre oppositions étudiées ont eu lieu dans des « beaux quartiers » occupés uniquement par de l'habitation unifamiliale de classe moyenne. Dans quelques cas, ce fut la réponse à des efforts, justifiés, pour éviter la ville-centre. Mais les promoteurs ont peut-être fait l'erreur d'éviter le centre des villes ou municipalités périphériques.

Dorvil (1988) rappelle et démontre que la tolérance varie avec le rang social et que les propriétaires sont plus portés à l'intolérance. Les zones mixtes, où l'on compte une bonne proportion de locataires et de propriétaires non résidents, semblent donc avantageuses. Car le sentiment de propriété et les intérêts liés à la propriété y sont moins répandus. La communauté d'intérêt susceptible d'aider la mobilisation contre un projet est moins présente. Et l'écart économique et culturel avec les personnes marginalisées est moindre. Leur arrivée risque davantage de passer inaperçue, car elle heurte moins les valeurs et le

mode de vie bourgeois, grand ou petit. L'intérêt des personnes marginalisées incite également à ne pas les placer dans des espaces trop différents d'elles-mêmes du point de vue économique et culturel. Il faut leur éviter de se sentir trop étrangères au milieu, coupées de tout réseau « naturel » et de toute possibilité d'en créer un.

L'option en faveur des zones mixtes vise aussi à favoriser la formation ou le développement des réseaux d'appartenance et d'entraide. La cohabitation, telle que la recherche la conçoit, suppose que les personnes marginalisées puissent échapper à l'isolement qui les guette constamment et se regrouper sur la base de leurs identités. Ces réseaux sont nécessaires notamment pour acquérir la conscience et la confiance, l'autonomie qui permet d'aller au-delà de soi-même et de ses semblables vers la communauté dans son ensemble. Les réseaux jouent même un rôle d'entraide matérielle non négligeable (Baillargeon *et al.*, 1988; Fortin *et al.*, 1987), ce qui motive les gouvernements à les favoriser actuellement. Or l'échange, sous toutes ses formes, est lié à la proximité géographique, conclut l'étude de A. Fortin *et al.* (1987 : 222). C'est par le voisinage et le voisinage immédiat qu'on commence la plupart du temps à se bâtir un nouveau réseau (*id.* : 198). Le développement et la création de réseaux de personnes marginalisées tendent donc à localiser la cohabitation dans les zones mixtes.

La recommandation des zones mixtes s'inscrit enfin dans un contexte qui interpelle les communautés bourgeoises. En effet, les politiques gouvernementales de maintien dans le milieu créent une pression pour que ces communautés n'excluent pas, mais soutiennent, leurs membres vivant avec une déficience intellectuelle ou une maladie mentale par exemple. Et la réalisation de cette orientation gouvernementale pourrait être facilitée par la régionalisation des services de santé et des services sociaux. Car celle-ci offre aux villes-centres davantage de chances de faire valoir et de combattre l'iniquité que constitue la concentration des personnes marginalisées dans certaines parties de leur territoire.

En somme, les communautés bourgeoises elles-mêmes sont appelées à davantage de mixité, sous l'effet de certaines orientations gouvernementales actuelles et de leurs conséquences. C'est à suivre attentivement...

Les élites locales : de l'influence contradictoire au leadership ?

La littérature le dit et notre enquête le confirme, les élites locales ont un rôle clé à jouer par rapport à la cohabitation sociale. Mais nous avons observé beaucoup de diversité et des contradictions dans les positions adoptées à l'égard des projets et des conflits. Et ce, même

chez les élus municipaux – encore des hommes en très grande majorité – qui occupent le devant de la scène.

Dans tous les cas étudiés, des élus municipaux, maires et autres, sont intervenus publiquement, sous différentes formes et dans différentes circonstances. Les deux projets qui ont réussi ont obtenu leur appui. Dans un troisième cas, la position prise est plutôt défavorable. Elle l'est franchement dans l'autre, le Conseil, à l'unanimité, mettant un procureur au service des opposants. L'intervention d'autres élites locales (économiques, administratives et religieuses) est moins apparente. Mais elle se produit dans trois des quatre cas étudiés et se partage – deux fois sur trois – entre les promoteurs et les opposants.

Nous avons aussi observé le phénomène suivant : les projets réussis sont ceux qui obtiennent la faveur des élites locales, même si ce n'est pas unanime; les projets non menés à terme n'obtiennent pas d'appui, mais rencontrent plutôt l'opposition des élites locales. Est-ce seulement une coïncidence ? Le refus des promoteurs de deux projets de nous parler du rôle joué par certaines élites locales et de leur influence dans les difficultés rencontrées a gêné notre réflexion. Mais l'analyse de la dynamique sociale qui s'est produite tend à démontrer que les prises de position des élites locales conditionnent significativement l'échec ou la réussite des projets contestés par le voisinage. Ces prises de position peuvent faire varier les proportions, l'ampleur que prend l'opposition, donc ses chances de succès. Elles peuvent aussi encourager ou décourager les opposants de persister dans leur refus. L'émergence d'un mouvement d'appui à la cohabitation dans les collectivités locales peut aussi en être favorisée ou défavorisée. De multiples façons, les prises de position des élites locales peuvent donc faire varier les chances de succès ou d'échec des projets et des programmes qui leur correspondent.

D'ailleurs, les élus municipaux en particulier devraient être des leaders, estiment des promoteurs et des partisans des projets retenus pour l'étude. Il y a pour ces élites une obligation de se démarquer de l'intolérance et de s'afficher clairement, sans ambiguïté, pour la cohabitation. Elles doivent le faire même s'il y a des risques de perdre des votes ou de la popularité. Les élus municipaux sont ainsi appelés à prendre des initiatives de leur propre chef pour défendre et promouvoir la cohabitation.

Nos informateurs vont donc dans le sens des politiques sociales du gouvernement du Québec. Ces politiques demandent aux élus locaux de participer à la planification et à l'organisation des services. Et le projet de loi 120 (« réforme Côté ») prévoit de confier aux élus municipaux 20 % des sièges de l'assemblée et du conseil des régies régionales appelées à remplacer les CRSSS. De tous les côtés, les autorités locales sont donc appelées à assumer davantage de responsabilités sociales. Et il semble bien que plusieurs soient prêtes à le faire.

Est-ce que les personnes et les collectivités marginalisées vont davantage pouvoir cohabiter avec les autres ? Verra-t-on se développer une alliance entre elles et les élus locaux ? Ou ceux-ci chercheront-ils à limiter la cohabitation et la réduction des inégalités sociales liées à l'espace ? La réponse à ces questions n'est pas évidente. L'analyse de cas l'a démontré, un grand nombre d'élus locaux n'ont pas appuyé les projets contestés. Au cours des dernières années, les autorités de moyennes et petites municipalités bien nanties de la région ont clairement affiché leur refus d'ouvrir davantage leur territoire aux marginalisés. Au milieu des années 80, C. Andrew *et al.* (1985) arrivaient à la conclusion que les politiques des autorités n'étaient pas favorables aux couches inférieures des populations. Il y a donc une tendance à retourner et des résistances très nettes à vaincre.

Mais certaines municipalités bien nanties de la région de Québec s'ouvrent à des marginalisés. Les populations de Montréal et Québec se sont donné un nouveau gouvernement local, à tendance sociale-démocrate. Rien n'est encore acquis, mais la sensibilité aux couches populaires est plus grande. Étant donné leur position de villes-centres, ce changement de régime peut avoir un effet d'ouverture chez les municipalités environnantes. C'est d'autant plus possible que les marginalisés se concentrent à Montréal et à Québec et que leur nombre s'accroît et continuera de le faire dans un avenir prévisible. Ces deux villes-centres ont donc un intérêt objectif majeur à porter le débat de la cohabitation et de la tolérance au niveau régional. À cet effet, la régionalisation que le gouvernement du Québec se prépare à expérimenter avec la santé et les services sociaux peut les aider. Il en est de même de la réflexion menée par le Conseil des affaires sociales pour qui les municipalités régionales de comté – ou les communautés urbaines – doivent devenir des lieux stratégiques d'élaboration et d'application d'alternatives (*Agir ensemble*, 1990).

Une capacité d'action dite marginale qui peut marquer des points

Concernant l'action collective autonome des personnes marginalisées, et l'attitude que les décideurs et les intervenants ont ou devraient avoir vis-à-vis d'elle, la première constatation qui s'impose est la suivante : les informateurs en général n'abordent pas ces thèmes d'eux-mêmes et les personnes qui les traitent ont habituellement peu à dire. Il s'agit manifestement de thèmes jugés marginaux, étrangers à l'implantation de ressources et à l'intolérance. Le silence peut s'attribuer en partie au caractère davantage potentiel qu'actuel du mouvement des marginalisés. Mais il semble plutôt relié à une évaluation

défavorable du mouvement existant et du potentiel d'action sociale des marginalisés.

Les associations existantes sont perçues comme trop revendicatrices, peu crédibles auprès du public et trop axées sur le changement, à long terme, des mentalités. Il ne s'agit donc pas d'acteurs importants auxquels il est nécessaire ou souhaitable de s'allier pour prévenir ou dénouer les manifestations d'intolérance. Par ailleurs, des lois et des règlements protègent les personnes marginalisées. De plus, leur vulnérabilité ou la visibilité de leur stigmatisme leur laisse peu ou pas de capacité d'agir. Il ne serait donc guère utile que les décideurs et les intervenants prennent des mesures pour les aider à se regrouper et à agir. Le combat pour la tolérance doit être mené par d'autres.

Devant ces points de vue plutôt négatifs et pessimistes, notre recherche indique que l'action des marginalisés peut être un facteur de réussite de projets bien concrets. Dans l'un des cas que nous avons étudiés, trois personnes démunies sont passées à l'action pour contrer l'opposition à la construction de HLM. Par la pétition qu'elles ont fait signer dans la municipalité, les partisans du projet se sont révélés plus nombreux que les opposants. Leur action n'est pas restée sans effet. Le conseil municipal y a vu « comme un référendum » dans lequel la majorité de la population exprimait son appui au projet. Il a pu aller de l'avant avec le site évalué comme le moins coûteux et le plus rentable pour la municipalité. L'opposition, qui avait senti sa défaite au début de la pétition, s'est éteinte. Et les ménages en attente d'un logement moins coûteux ont pu respirer... et s'installer dans un « beau quartier ».

Ce cas illustre bien deux des idées maîtresses de la recherche. L'affirmation des personnes marginalisées peut exercer une influence importante sur les élites et, par là, sur la dynamique sociale et politique et la réalisation de projets bien concrets. Il illustre aussi la possibilité et les avantages d'une alliance entre des élites et des personnes marginalisées. Il suggère donc de chercher comment les décideurs et les intervenants peuvent faire alliance avec les personnes marginalisées et favoriser leur regroupement et leur action autonome.

Notre enquête rappelle que les décideurs et les intervenants n'accordent qu'une valeur marginale au potentiel d'action sociale des marginalisés. Leur discours marginalise ces personnes et leur potentiel et les conduit à se substituer plutôt qu'à s'allier à elles et à favoriser leur autonomie d'action. Apprendre à reconnaître ce potentiel, le défendre et en faire la promotion constitue donc une piste d'action prioritaire. Cela aiderait d'ailleurs à lever l'un des obstacles à l'action autonome reconnu comme très important par l'un de nos informateurs. Il manque de leaders assez forts et motivés, parce qu'il y a trop de risques à prendre la tête d'une association de défense et de promotion, dit-il.

Risques de perdre sa réputation, d'être victime de discrimination, d'anéantir toutes ses chances d'accéder à un emploi et à un revenu décents et stables, risque enfin d'être enfermé dans le mépris et l'intolérance qu'on essaie de combattre.

À notre avis, ces risques ou des risques semblables sont réels. Et cela illustre que la légitimité de l'action autonome n'est pas acquise auprès des décideurs politiques et autres. C'est donc en reconnaissant, dans les faits, leur légitimité que les décideurs peuvent le mieux favoriser le regroupement et l'autonomie d'action des marginalisés. En reconnaissant que se regrouper et agir librement constitue un droit fondamental, qui comporte des obligations pour les décideurs. Pensons, par exemple, à l'obligation de ne pas faire obstacle au mouvement et de traiter avec lui comme on le fait avec un interlocuteur valable. Nous pourrions aussi témoigner de la légitimité du mouvement des marginalisés en favorisant l'émergence d'interlocuteurs collectifs lorsqu'il n'y en a pas. Nous pourrions, enfin, avouer et réparer, même symboliquement, des erreurs ou des injustices commises contre des associations ou contre des tentatives de regroupement. Ce serait autant de pas vers l'indépendance, l'égalité et la démocratie auxquelles les personnes marginalisées aspirent (Baillargeon, 1988).

Conclusion : vers une stratégie communautaire à plusieurs dimensions

À travers le mouvement « pas dans ma rue... », des communautés d'intérêt locales contestent la légitimité de la cohabitation. Et elles bénéficient souvent de l'alliance d'au moins une partie importante de leurs élites. Les promoteurs se retrouvent alors isolés et souvent incapables de mener à terme leur projet. Cet isolement et ses conséquences sont, entre autres, attribuables à la stratégie d'implantation en secret et en solitaire des projets. Les difficultés et les échecs rencontrés sont aussi attribués en partie au fait que les premiers intéressés, les personnes marginalisées, sont peu organisées pour intervenir et sont laissées en dehors de l'action. Sous différentes formes, c'est donc l'idée communautaire qui sous-tend l'analyse et la stratégie proposées ici. Et ce sont divers défis communautaires qui interpellent les acteurs.

Il s'agit d'abord de connaître les communautés, leur structure sociale et leurs dispositions, de communiquer avec leurs élites ou avec elles en situation de tension ou de conflit et d'éviter qu'elles ne disent non à la cohabitation. L'autre défi est de créer de nouveaux rapports collectifs, de communauté à communauté et d'égal à égal, entre les marginalisés et les dominants. Les communautés de marginalisés étant

plus un projet qu'une réalité, il s'agit donc de favoriser la naissance et la croissance des réseaux d'appartenance et d'entraide, de même que des associations à travers lesquelles l'identité, l'autonomie et le pouvoir s'acquièrent et s'affirment auprès des autres.

Ces défis communautaires ne peuvent être relevés seulement par les décideurs et les intervenants locaux et régionaux⁷. Les paliers supérieurs de l'État ont un rôle central et indispensable à jouer dans la conquête de l'espace par les marginalisés. Sans leur contribution, les meilleurs efforts des autres acteurs ne peuvent donner que des résultats partiels et précaires, surtout parce que l'intégration résidentielle ne peut être réalisée seule. Sa réalisation exige que les inégalités sociales en matière de revenu, d'éducation, de logement et de pouvoir soient réduites. Il faut une stratégie d'action globale, qui implique l'harmonisation aux plus hauts niveaux de l'État des différentes politiques sociales. Mais la cohérence et la volonté de réduire les inégalités sociales font défaut chez les gouvernements supérieurs actuels. Notre enquête tend à confirmer la littérature sur ce point également⁸. Leurs politiques ont plutôt tendance à augmenter le nombre de personnes qui doivent porter le stigmate de la pauvreté. La réorientation et la cohérence des politiques sociales constituent donc des défis à relever pour parvenir à une véritable stratégie de lutte à la marginalisation spatiale et sociale.

Notes

¹ L'astérisque indique que le terme fait l'objet d'une définition dans le lexique qui paraît en annexe.

² Signé aussi par Stéphane Martineau et Solange Proulx et daté de mars 1991, le rapport s'intitule « *Pas dans ma rue... : vers une stratégie pour réduire l'intolérance et favoriser la cohabitation sociale*. Il a été tiré à 200 copies et diffusé dans le réseau du CQRS et dans celui des services sociaux, publics et communautaires, des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches en particulier. Le présent article comporte des arguments et certains développements originaux, particulièrement sur la marginalisation et les élites locales.

³ À travers l'idée d'un centre-ville à taille humaine, un consensus autour de l'idée de cohabitation de fonctions et de populations différentes s'est exprimé par rapport à l'aménagement d'un quartier de Québec largement à rebâtir (voir Louise Quesnel et al., *Le quartier St-Roch, une priorité aujourd'hui*, Rapport de la commission consultative sur le plan d'action, Ville de Québec, février 1991, 40 p.

⁴ Vant (1986 : 18-19) le résume bien, la marginalité ne peut plus être vue comme un phénomène résiduel, micro-social et transitoire. Depuis le milieu des années 70, elle s'est modifiée radicalement, avec le gonflement des « nouveaux pauvres » engendré par les restructurations économiques et sociales. C'est donc un phénomène de masse et permanent, majoritaire même dans les pays du Sud.

- ⁵ Par exemple, dans un article sur l'expérience britannique de décentralisation du pouvoir local, J. Panet-Raymond (1989) fait ressortir que le pouvoir des cadres municipaux est parfois sous-estimé.
- ⁶ L'un des promoteurs rencontrés, un maire, s'est dit d'avis qu'il aurait peut-être été avantageux d'informer à l'avance le voisinage. Le conflit, a-t-il ajouté, a hâté la publication par la municipalité d'un journal local.
- ⁷ Les promoteurs, par exemple, qui mettent en œuvre la stratégie, n'en ont pas le contrôle complet. Ils sont soumis à des normes administratives ou budgétaires « d'en haut » qui délimitent les possibles.
- ⁸ Même en excluant les opposants, on ne trouve pas de consensus chez nos informateurs à propos des politiques sociales. Mais la plupart critiquent l'État de ne pas intervenir dans les conflits en faveur des promoteurs, de ne pas allouer suffisamment de ressources à l'intégration sociale, ou de ne pas jouer son rôle dans l'éducation à la tolérance. C'est la cohérence entre les politiques appliquées et les politiques énoncées qui fait défaut, dit-on. On se demande en définitive si les gouvernements supérieurs ont la volonté de réaliser les politiques qu'ils énoncent.

Références bibliographiques

- ANDREW, C. *et al.* (1985). « Le pouvoir local et les stratégies de réaligement dans les centres urbains du Québec », *Anthropologie et sociétés*, 9 (2) : 117-149.
- BAILLARGEON, Donald *et al.* (1988). *Consommation, travail, changement : les sans-emploi de la Basse-Ville de Québec*. Québec : CQRS, 275 p. (condensé 105 p.).
- BOISMENU, G. et F. ROCHER (1986). « Vers une réorientation des politiques sociales au Canada ? », *Revue internationale d'action communautaire*, 16/56 : 119-130.
- BOLDUC, Mario, Claire CHAMBERLAND et Lyne LAVOIE (1988). *L'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle : bilan du processus vécu dans cinq centres d'accueil québécois de réadaptation*. Québec : MSSS, Service de l'évaluation-réadaptation et services de longue durée, 55 p.
- CASAMAYOR, L. (1975). *La tolérance*. Paris : Gallimard, 197 p.
- COMITÉ DE LA SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC (1986). *Sortir de l'asile ?* Québec : MSSS.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (1987). *L'éclatement des réseaux traditionnels et l'émergence de nouvelles solidarités*. Québec : Les Publications du Québec.
- CONFÉRENCE RELIGIEUSE CANADIENNE, Région de Québec (1988). *L'appauvrissement au Québec*. Québec, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 27 p.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1989). *Deux Québec dans un : rapport sur le développement social et démographique*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur, 124 p.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1990). *Agir ensemble : rapport sur le développement*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur, 209 p.
- CYR, F. et C. HAMEL (1987). « Les personnes handicapées : vieille problématique, nouvelle légitimité », *Critiques socialistes*, 3 : 45-61.
- DANSEREAU, F. (1985). « La réanimation urbaine et la reconquête des quartiers anciens par les couches moyennes : tour d'horizon de la littérature nord-américaine », *Sociologie du travail*, 27 (2) : 191-205.

- DEAR, M.J. et S.M. TAYLOR (1982). *Not on our street, community attitudes to mental health care*. London : Pion, 182 p.
- DORVIL, H. (1988). *De L'Annonciation à Montréal, histoire de la folie dans la communauté 1962-87*. Montréal : Émile Nelligan, 280 p.
- FAVREAU, Louis (1988). *Mouvement populaire et intervention communautaire (1960-1988) : continuités et ruptures*. Québec : CQRS.
- FORTIN, Andrée (1988). « Du voisinage à la communauté ? », *Cahiers de recherche sociologique*. Montréal : UQAM, 6 : 147-159.
- FORTIN, Andrée et al. (1987). *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal : Les Éditions Saint-Martin, 225 p.
- FORTIN, D. (1988). *Riches contre pauvres : deux poids, deux mesures*. Québec : Éditions Autogestionnaires, 233 p.
- GARANT, L. (1985). *La désinstitutionnalisation en santé mentale, un tour d'horizon de la littérature*. Québec : MAS, section Évaluation des programmes, Secrétariat à la coordination de la recherche, 74 p.
- GINGRAS, Pauline (1988). *L'approche communautaire : essai de conceptualisation*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 69 p.
- GOFFMAN, Erving (1975). *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Éditions de Minuit, 175 p.
- HULBERT, F. (1989). *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La Comédie urbaine de Québec*. Montréal : Méridien, 474 p.
- LAMOUREUX, J. (1988). « La commission Rochon : le communautaire, encore et toujours à la marge ». *Revue internationale d'action communautaire*, 20/60 : 157-170.
- LAURENT, Alain (1986). *De l'individualisme : enquête sur le retour de l'individu*. Paris : PUF, 189 p.
- LESAGE, Marc (1986). *Les vagabonds du rêve, vers une société de marginaux ?* Montréal : Boréal, 145 p.
- LETARTE, Georges (1989). *Le soutien dans la communauté et l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles mentaux*. CRSSS-03, juin 22 p. (document-synthèse).
- LÉVEILLÉE, Jacques (1988). « Pouvoir local et politiques publiques à Montréal : renouveau dans les modalités d'exercice du pouvoir urbain », *Cahiers de recherche sociologique*, 6 (2) : 37-63.
- MANTOVANI, J. et O. SAINT-RAYMOND (1984). « Espace et coexistence interethnique », *Espaces et sociétés*, 45 : 9-21.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*, 91 p.
- MORIN, Paul (1988). « Le rôle social des municipalités dans une politique de santé mentale », *Santé mentale au Québec*, XIII (1) : 119-124.
- NOËL, Lise (1989). *L'intolérance, une problématique générale*. Montréal : Boréal, 308 p.
- PANET-RAYMOND, J. (1989). « Les défis de la décentralisation à Montréal et l'expérience britannique », *Nouvelles pratiques sociales*, 2 (2) : 123-138.
- PROULX, Solange (1988). *Le Centre social de la Croix Blanche de Québec : un support au retour dans la communauté*, mémoire de maîtrise en sociologie. Québec : Université Laval, 92 p.

SELTZER, M.M. (1985). Dans *Living and learning in the least restrictive environment*, R.H. Bruininks et K.C. Lakin. Baltimore : P.H. Brookes Publishing Company, 288 pages.

SOLIDARITÉ POPULAIRE-QUÉBEC (1987). *La force des idées, la force du nombre*, Rapport de la Commission itinérante sur le désengagement de l'État.

Temps (Le) de s'unir, appel à la solidarité (1987). Déclaration sur les orientations de la politique socio-économique canadienne, présentée par des membres de groupes populaires sectoriels, novembre, 19 p.

VANT, A., directeur (1986). *Marginalité sociale, marginalité spatiale*. Paris : Éd. du CNRS, 265 p.

Lexique

Cohabitation : désigne ici le voisinage, l'occupation commune par des collectivités différentes d'un espace restreint, se situant à l'intérieur d'une paroisse ou d'un quartier par exemple. Le terme n'implique pas l'absence de conflit ni une relation étroite entre les membres des collectivités. L'anonymat qui caractérise la vie urbaine peut lui convenir.

Élites locales : ensemble des personnes qui, à l'échelle d'un quartier ou d'une municipalité, occupent les positions dominantes en raison des postes qui sont les leurs, de la richesse ou du pouvoir qu'elles détiennent, des liens qu'elles entretiennent entre elles...

Espace : ensemble des lieux physiques et des liens sociaux au sein desquels évolue une communauté.

Intolérance : le terme est aujourd'hui employé pour désigner toute forme de refus de l'autre. D'abord conçue comme le rejet d'un type de convictions ou d'attitudes, la notion s'est étendue à la dimension de l'identité, devenant ainsi refus d'une façon d'être (Noël, 1989 : 10-11).

Légitimité : qualité attribuée aux actions ou aux idées par laquelle elles sont reconnues justes, équitables et raisonnables.

Marginalisées (personnes, collectivités) : personnes souffrant d'un handicap physique, mental ou social, et que les structures et la dynamique sociales n'intègrent pas, mais excluent. Le terme utilisé dans le texte dépasse la seule connotation économique. En nous inspirant de Lise Noël (1989), nous disons que c'est d'identité, d'autonomie et de pouvoir que les marginalisés sont privés, de même que de l'appropriation des espaces centraux.

Promoteur : organisme responsable de l'implantation et de la gestion de ressources dans la communauté ou individu mandaté par lui à cet effet. On distingue les promoteurs « institutionnels », qui relèvent directement d'un réseau gouvernemental et auxquels sont rattachées les ressources intermédiaires, et les promoteurs « communautaires », des organisations généralement sans but lucratif, ni gouvernementales ni privées, auxquelles sont rattachées les ressources alternatives.

Stigmate : forme d'attribut « qui jette un discrédit profond » (Goffman, 1975) sur un individu et qui prend naissance à l'intérieur d'une relation de pouvoir.